

La Lettre de BEAUPERTHUY

N° 9 - NOVEMBRE 2015

LA REORGANISATION DE L'ENCADREMENT SOIGNANT DU CHLDB

Le départ annoncé du cadre supérieur de santé a nécessité de repenser l'organisation de l'encadrement soignant et singulièrement de l'unité d'hospitalisation à domicile. A cet effet, deux réunions d'information et d'échanges avec la Direction de l'établissement ont été organisées à l'HAD de Pointe-Noire et de Sainte-Rose, respectivement le 10 et le 16 novembre 2015.

Cette occasion a permis d'annoncer l'arrivée en janvier 2016 de la directrice des soins Mme PIERROT. Elle aura la charge de l'organisation et de la coordination de l'ensemble des unités de soins du CHLDB.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement l'HAD, à la suite d'un appel à candidature, Mme ZENON a été nommée pour en assurer l'encadrement. Depuis le 16 novembre 2016, elle est en immersion dans le service pour bien appréhender le périmètre de sa mission. Le dispositif renforce aussi le rôle de l'infirmière coordinatrice. Elle secondera le cadre dans la coordination des soins et pour cela elle bénéficiera de l'accompagnement de l'établissement.

En interne, le déménagement dans les nouveaux locaux entrainera une reconfiguration des services actuels. Ainsi, le bâtiment G recevra l'ensemble du pôle addictologie qui sera encadré par Maude SOLACROUP. Le bâtiment F accueillera les services USSRG, PCI et l'USLD et seront installés sur deux niveaux. Ces unités seront managées par niveaux par Marianne BIABIANY et Elvire FRANCISQUE.

Il convient de souligner que la réussite de la prise de fonction des cadres réside essentiellement dans l'implication des équipes soignantes et le renforcement de la qualité des soins. »

L'ACCOMPAGNEMENT D'EXPERTISE EN RESTAURATION

Dans le cadre de la coopération avec le CH M. SELBONNE, depuis le mois d'octobre 2015, un audit d'ingénierie est en cours dans l'établissement.

C'est une mission qui a pour objectif d'accompagner le projet de création d'une Unité Centrale de Production Alimentaire (UCPA).

Un comité de pilotage composé de représentants des deux établissements préside ce travail de réflexion : Directeur, DRH, coordination des soins, responsables de cuisine, d'achat, de magasin, des finances, diététiciennes et représentant des usagers.

La première phase qui s'est déroulée au mois d'octobre, a porté sur le diagnostic des deux entités.

La phase 2 allant du **23 au 27 novembre 2015** traite des propositions d'organisation et de fonctionnement.

Plusieurs groupes de travail interviennent sur différents sujets : L'offre alimentaire - Matières premières Responsables de cuisine, diététiciennes Ressources Humaines, méthodes : Qualiticiens Milieu – Matériels, financier, juridique

La phase 3 qui suivra permettra d'accompagner la mise en œuvre du projet.

L'OBLIGATION VACCINALE DES PERSONNELS SOIGNANTS



La politique de vaccination est élaborée par le ministre chargé de la santé qui fixe les conditions d'imunisation, énonce les recommandations nécessaires

et rend public le calendrier des vaccinations après avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP).

Un arrêté des ministres chargés de la santé et du travail, pris après avis du HCSP, détermine les catégories d'établissements et organismes concernés. L'Article L. 3111-4 du Code de la santé publique prévoit une obligation vaccinale

contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite pour les personnes exerçant une activité professionnelle les exposant à des risques de contamination.

Une personne qui, dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention de soins ou hébergeant des personnes âgées, exerce une activité professionnelle l'exposant à des risques de contamination doit être immunisée contre ces maladies. La vaccination est recommandée en

La vaccination est recommandée en milieu professionnel :

· Article L.230-2 du code du travail donne obligation de protection de la santé des travailleurs par l'employeur y compris par des actions de prévention. Cela concerne aussi l'élève ou l'étudiant d'un établissement, se préparant à l'exercice d'une profession médicale ou d'autres professions de santé, (la liste est déterminée par arrêté du ministre chargé de la santé), qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, doit être immunisé contre les maladies mentionnées à l'article L.3111-4.

Les établissements ou organismes employeurs prennent à leur charge les dépenses entraînées par ces vaccinations.

Au CHLDB, nous avons l'avantage de disposer d'un centre de vaccination.

Protégeons-nous. Faisons-nous vacciner!

PROGRAMME DE LA SEMAINE SECURITE DES PATIENTS

THEMES	DATES- HORAIRES - LIEUX	PUBLICS
Communication – Information données aux patients sur le portage des BMR (diaporama - débat -)	Date: mardi 24 novembre 2015 Heure: 10h30 Lieu: salle de réunion USLD Date: jeudi 26 novembre 2015	Professionnels
Lavage des mains	Heure: 13h30 Lieu: HAD bourg de Pointe Noire	Professionnels
Les bonnes pratiques de l'identitovigilance (diaporama - débat - film)	Date: mercredi 25 novembre 2015 Heure: 10 heures 30 Lieu: salle de réunion USLD	Représentants des usagers Professionnels
Les erreurs médicamenteuses (diaporama - débat)	Date: jeudi 26 novembre 2015 Heure: 10 heures 30 Lieu: salle de réunion USLD	Professionnels
Diffusion d'un film sur l'identitovigilance	Date: mercredi 25 novembre 2015 Heure: 14 heures Lieu: hall du bâtiment 14	Professionnels Usagers

REUNION D'INFORMATION SUR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Avec le concours du Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA), une réunion d'information portant sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est prévue le **lundi 7 décembre 2015** au CHLDB.

L'objectif de cette rencontre est de faire le point sur les différentes étapes de la VAE et les mesures d'accompagnement dont peuvent bénéficier ceux qui souhaitent s'inscrire dans la démarche. Elle se déroulera à la salle de réunion de l'USLD de 10 h à 12 h, sans condition d'inscription.

FORMATION COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans le cadre de la coopération entre établissements, une formation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commune au CH M. Selbonne et au CHLDB sera organisée les **30 novembre, 1**^{er} et 4 décembre **2015** au CHLDB.

Elle se tiendra de 8 h à 16 h à la salle de réunion de l'USLD.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

La prochaine séance du Conseil de Surveillance du CHLDB est prévue de se réunir le **8 décembre 2015.**

AVIS DES INSTANCES: CTE-CHSCT

COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT			
Séance du 17/06/2015	AVIS		
Rapport d'exécution budgé-	Pas d'avis à donner		
taire 2014- Information			
Bilan social 2014 Information	Pas d'avis à donner		
Séance du 29/10/2015	AVIS		
Organisations des nouveaux	Modifications à apporter		
, 0	Widdincations a apporter		
roulements	avant adoption		
_	• • •		

COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES			
DONDITIONS DE TRAVAIL			
Séance du 22/07/2015	AVIS		
Election du Secrétaire	Mme JOMIE M-Louise		
Bilan CHSCT 2014	Pas d'avis à donner		
Bilan médecine du travail	Pas d'avis à donner		
Bilan social 2014	Pas d'avis à donner		
Calendrier déménagement	Pas d'avis à donner		
Visite nouveaux Bat F et G	Pas d'observations		
Séance du 8/10/2015	AVIS		
Présentation avant-projet définitif de réorganisation du			
Bat 17			
Présentation plan de masse de circulation de la tranche			
n°2 des travaux			
Rapport d'activité CLIN 2014	Adopté		
Programme d'actions CLIN 2015	Adopté		
Formation Membres CHSCT: 30/11, 1 ^{er} et 4/12/2015	Adopté		

